

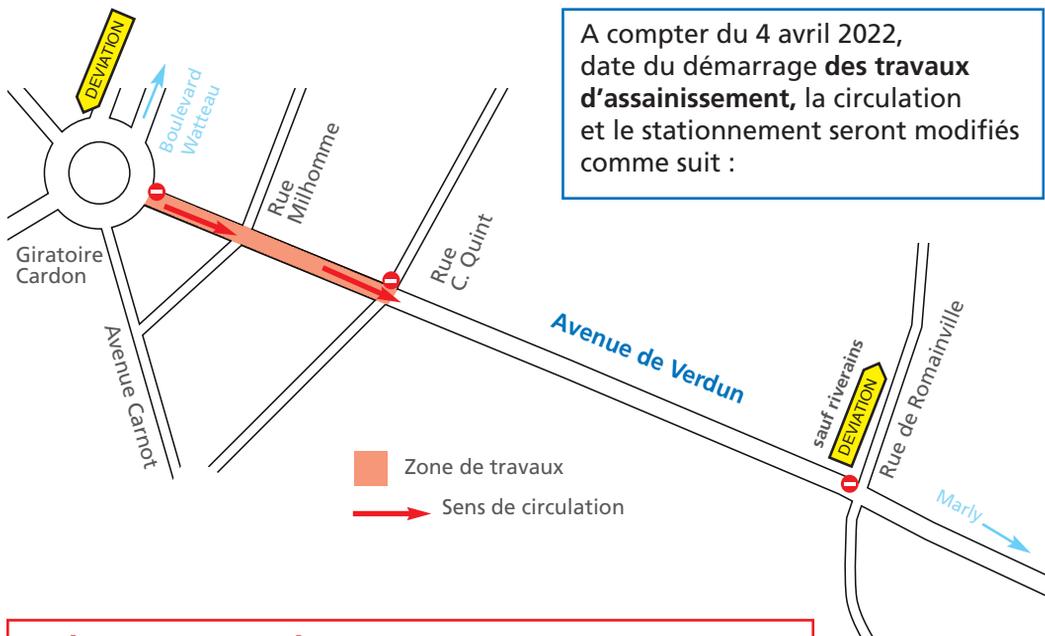
Informations travaux

Phase 1
4 avril
>> début mai
2022



Réaménagement de l'avenue de Verdun

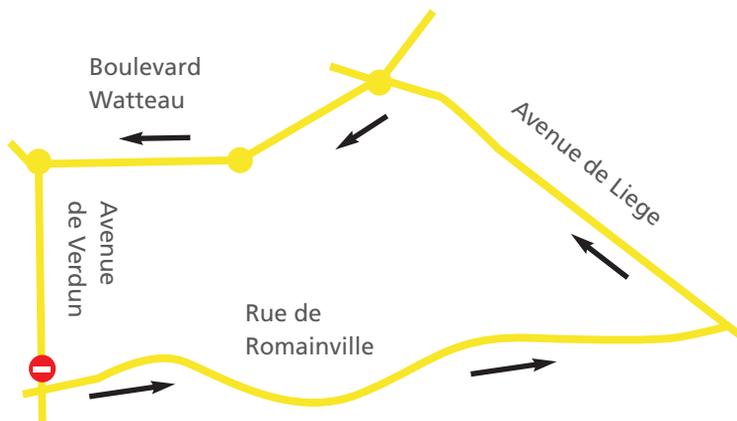
www.valenciennes-metropole.fr



Voie en sens unique Valenciennes >> Marly

- Accès piéton maintenu en permanence durant toute la durée des travaux
- Accès des véhicules uniquement aux garages des habitations dans la zone de travaux de 18h30 à 7h30
- Maintien des livraisons aux commerces dans la zone d'emprise des travaux

ITINERAIRE DE DEVIATION MARLY >> VALENCIENNES



Informations stationnement

Durant la phase des travaux, et pour la bonne conduite du chantier et la sécurité de tous, le stationnement sur l'avenue de Verdun sera interdit.

Aussi, et à compter du **4 avril 2022** et pour la durée du chantier, un abonnement de stationnement en zone verte est proposé à titre gracieux aux résidents de l'avenue de Verdun.

>>> Sous certaines conditions :

- être propriétaire ou locataire résidant de l'avenue de Verdun et ne pas disposer d'un garage (individuel ou collectif) ou d'une place de parking permettant le stationnement du véhicule personnel
- abonnement valable pour un véhicule uniquement **par foyer**
- le véhicule ne doit pas être de type poids lourds (3,5 tonnes) ou une caravane

>>> Pour bénéficier de cet abonnement vous pouvez dès à présent vous rapprocher de la :

SPL Stationnement

35 rue du Quesnoy -BP 90569 – 59307 Valenciennes Cedex

Tél : 03 27 46 96 89

contact@splstationnement.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Fermé le samedi.

Il vous faudra adresser ou vous présenter avec les pièces justificatives suivantes :

- une quittance de loyer ou la taxe foncière ou un titre de propriété ou un bail
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture opérateur mobile et téléphonie),
- un certificat d'immatriculation du véhicule au nom du demandeur ou une attestation de l'employeur pour les véhicules de société mis à la disposition du salarié.

Informations collecte des déchets



Pendant la durée des travaux, les collectes des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchets verts sont maintenues.

Vos bacs (et poubelles / sacs Kraft pour les déchets verts*) seront amenés par les entreprises à un point de regroupement pour être vidés.

Ils seront ensuite remis devant vos habitations

* Début de la collecte des déchets verts : 4 avril 2022

Afin de faciliter la collecte, nous vous remercions de sortir vos bacs et poubelles / sacs craft, **dès le lundi matin et avant midi.**

Nous vous invitons également à bien identifier le numéro de votre habitation sur l'ensemble de vos bacs et poubelles (déchets verts) au moyen des autocollants fournis par Valenciennes Métropole.

Retrouvez l'Eco-guide en ligne sur notre site valenciennes-metropole.fr pour toutes vos questions sur les déchets.



A partir du 4 avril pour les riverains situés entre le giratoire Cardon et la rue C. Quint
A partir du 2 mai pour les riverains situés entre les rues C. Quint et Romainville

03 27 096 096

Pour toute question relative à des gênes d'accessibilité aux habitations / services / garages